



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230925-D00731010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 10/10/2023

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 25 septembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

*Étaient présents à l'hôtel de Ville :* Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n° 4), Mme Sadia GHARET (à compter de la question n° 31), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 5), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 3), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 4), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

*Secrétaire :* Mme Elise AEBISCHER,

*Étaient absents :* Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, *Procurations de vote :* Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Yannick POUJET à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 3 incluse)

**OBJET :** 76 - Lutte contre la précarité énergétique - Projet démonstrateur : Besançon, territoire zéro exclusion énergétique

Délibération n° 2023/007310

# Lutte contre la précarité énergétique - Projet démonstrateur : Besançon, territoire zéro exclusion énergétique

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	08/09/2023	favorable unanime

## Résumé :

La Ville de Besançon a été retenue en juin 2023 à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Zéro Exclusion Energétique » organisée par le collectif Zéro Exclusion Energétique. Ce projet, éligible aux certificats d'économie d'énergie, permet de déployer une méthodologie d'accompagnement globale des ménages et ciblée localement afin de rendre accessible la rénovation énergétique performante aux propriétaires occupants les plus modestes. Besançon sera un territoire démonstrateur entre les années 2023 et 2026 pour ensuite capitaliser sur les expériences acquises en vue de massifier la rénovation énergétique. Afin de rejoindre le programme et dans la continuité des engagements pris par la Ville depuis plus d'une dizaine d'années, Besançon s'engage durablement pour éradiquer la grande précarité énergétique et en faire une grande cause sur son territoire en mobilisant ses ressources en vertu d'une charge d'engagement.

## I – Le projet Territoires Zéro Exclusion Energétique

### A/ Présentation

Le programme « Territoire zéro exclusion énergétique » porté par le collectif « STOP exclusion énergétique », retenu par l'Etat afin de bénéficier d'un financement via les certificats d'économie d'énergie (CEE), doit permettre à 14 collectivités territoriales urbaines et rurales de déployer une méthodologie innovante dans le but de rendre accessible la rénovation énergétique globale et performante à un objectif de 2 000 ménages modestes.

Aux côtés de Paris, Marseille, Strasbourg, Carcassonne, le département de la Mayenne, parmi d'autres, la Ville de Besançon a été sélectionnée pour devenir un territoire démonstrateur d'éradication de la précarité énergétique grâce à la rénovation de l'habitat privé.

Les bénéficiaires finaux de ce projet sont les propriétaires occupants modestes et très modestes (seuils de revenus Anah) du périmètre d'expérimentation retenu qui bénéficient d'un accompagnement de bout à bout de leur parcours de rénovation énergétique globale :

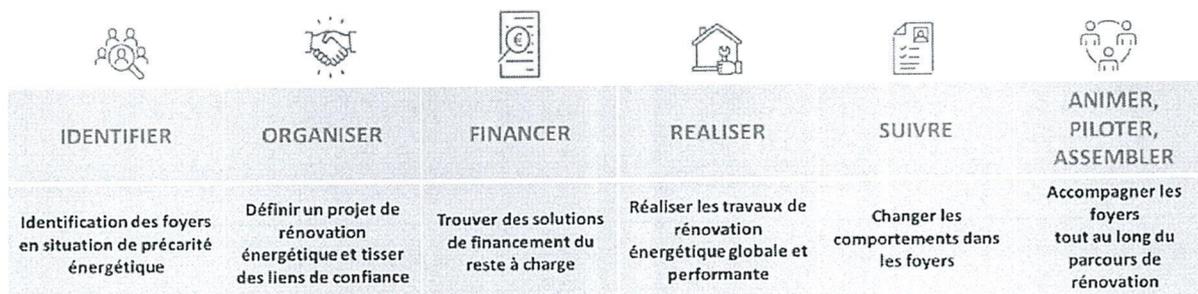


Figure 1 : étapes d'un parcours de rénovation performante

Les soutiens apportés par ce projet sont les suivants :

1. Financement et mise à disposition d'un poste de coordination du projet pendant trois ans, dit « Ensemblier Territorial » (salarié.e de l'association Zéro Exclusion Energétique) ; et
2. Formation gratuite au métier d'Ensemblier Solidaire (accompagnement social et technique autour de la rénovation énergétique performante) pour le personnel des opérateurs de

l'habitat, du Slime et formation plus légère pour des bénévoles et autres acteurs du réseau local de lutte contre la précarité énergétique ;

3. Label « Territoire Zéro Exclusion Energétique » qui permet de valoriser l'engagement de la Ville mais aussi faire partie d'un réseau de collectivités pilotes unies par la lutte contre la précarité énergétique ;
4. Pour les opérateurs locaux de l'habitat, SOLIHA et Julienne Javel, en charge d'accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique le projet apporte un financement supplémentaire afin de compléter leur rémunération.

## B/ Déploiement à Besançon

Le périmètre d'expérimentation proposé par la Ville de Besançon dans le dossier de candidature se situe dans le quartier de Palente-Cras-Orchamps comme illustre la carte ci-dessous.



Figure 2 : carte du périmètre d'expérimentation retenu.

Le quartier de Palente - Orchamps est l'un des plus touchés par la précarité énergétique avec près d'un ménage sur cinq concerné. Les causes qui expliquent ce phénomène sont l'âge ancien du parc de logements, des revenus médians modestes, ainsi que l'importante hausse des prix de l'énergie. La rénovation énergétique va permettre de réduire significativement la facture énergétique et d'améliorer considérablement le confort des ménages, tout en participant à la baisse des émissions de gaz à effet serre du secteur résidentiel.

Ce projet s'inscrit également dans une réflexion plus large sur la requalification de la zone en lien avec la Politique de la Ville et présente aussi d'intéressants atouts d'attractivité pour le territoire à cause de son emplacement dans un axe d'entrée de la Ville.

Le premier Comité Local du projet est prévu en octobre et réunira toutes les parties prenantes de la Ville, Grand Besançon Métropole, les opérateurs de l'habitat locaux ainsi que la Maison de l'Habitat du Doubs pour mieux définir les modalités de déploiement de ce projet localement.

## II – La charte d’engagement Territoires Zéro Exclusion Energétique

La Charte d’engagement « Territoires Zéro Exclusion Energétique » jointe en annexe à la présente délibération comporte dix engagements de moyens à déployer ; il n’y a pas d’engagement de résultat ni de pénalité afférente.

Lesdits engagements se résument comme suit :

1. Faire de l’exclusion énergétique une grande cause du territoire ;
2. Massifier la rénovation globale, performante et écologique de l’habitat des personnes en précarité énergétique ;
3. Porter politiquement le projet sur une gouvernance locale multi-acteurs ;
4. Informer, communiquer et sensibiliser sur l’importance de la lutte contre la précarité énergétique ;
5. Encourager la montée en compétences sur ce domaine ;
6. Déployer la méthodologie et parcours d’accompagnement de bout à bout vers la rénovation globale, performante et durable ;
7. Etre proactif dans la recherche de solutions de financement ;
8. Contribuer au repérage de ménages en situation de précarité énergétique ;
9. Simplifier les politiques publiques et son accès ;
10. Partager les retours d’expérience, capitaliser sur les acquis et devenir un ambassadeur de la lutte contre la précarité énergétique.

Un certain nombre de ces engagements est d’ores et déjà mis en œuvre par la mission locale de lutte contre la précarité énergétique (Slime).

### **A l’unanimité, le Conseil Municipal :**

- **se prononce favorablement sur la participation de la Ville de Besançon au projet « Territoires Zéro Exclusion Energétique »,**
- **autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer la Charte d’engagement « Territoires Zéro Exclusion Energétique ».**

Rapport adopté à l’unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Mme Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

**TERRITOIRES ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE, un programme innovant  
d'engagement durable en faveur de l'éradication de l'exclusion énergétique.**

Rejoindre le programme, c'est s'engager durablement pour éradiquer la grande précarité énergétique, et en faire une grande cause sur son territoire en mobilisant toutes les ressources possibles.

Grâce à un portage politique fort et une dynamique multi-acteurs ouverte à l'ensemble des publics privés, publics, associatifs du bâtiment, du social, du financement... c'est affirmer ensemble que la massification est possible au bénéfice de tous les foyers précaires. C'est enfin être convaincu que la pédagogie, la sensibilisation, la formation, la montée en compétence et l'accompagnement de chacun dans la dignité est un gage de réussite collective.

## 10 ENGAGEMENTS POUR CHANGER LA VIE DES PLUS DÉMUNIS :

Faire de l'exclusion énergétique une grande cause du territoire.

Massifier la rénovation globale, performante et écologique de l'habitat des personnes en situation de grande précarité énergétique.

S'appuyer sur un portage politique reposant sur une gouvernance locale multi-acteurs.

Informier, communiquer et sensibiliser sur l'importance de la lutte contre la précarité énergétique.

Encourager la montée en compétence via le déploiement de formations spécifiques à la lutte contre l'exclusion énergétique.

Déployer la méthodologie et le parcours d'accompagnement de bout en bout vers la rénovation globale, performante et durable.

Être proactif dans la recherche de solutions de financement.

Contribuer activement à l'identification des foyers en grande précarité énergétique.

S'engager à simplifier les politiques et actions publiques, ainsi que leur accès pour les bénéficiaires.

Partager les retours d'expérience, capitaliser sur les acquis et être un ambassadeur de la lutte contre la précarité énergétique.